



## Intervention suite à un événement grave

Inclus dans l'offre socle

### L'intervention du SPSTI suite à un événement grave, pour quoi faire ?

#### Accompagner

l'employeur et le conseiller dans la gestion et la prise en charge des travailleurs suite à un événement grave.

#### Initier

la prise en charge et orienter le travailleur victime ou témoin d'un événement grave au travail.

#### Aider

les travailleurs à préserver leur santé et l'employeur à rétablir un fonctionnement serein et stable.

### Un événement grave, c'est quoi ?

Il s'agit d'un événement potentiellement traumatisant, physiquement ou psychologiquement, se produisant sur le lieu de travail de façon inhabituelle.

Par exemple : un décès brutal par accident ou maladie, un suicide ou une tentative de suicide, un accident grave ou mortel, une prise d'otage, un braquage, un attentat, une alerte à la bombe, une explosion, une catastrophe naturelle...

Pour plus d'informations sur l'intervention suite à un événement grave, contactez votre Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.

### L'intervention suite à un événement grave, comment ça se passe ?

En cas d'événement grave survenant dans le cadre du travail, il est important de suivre différentes étapes pour gérer au mieux la situation et l'impact psychologique. La conduite à tenir doit être idéalement préparée en amont pour les différentes situations : connaissance de la procédure à mettre en place et désignation de personnes référentes notamment. Mais le caractère sidérant de certaines situations rend nécessaire le soutien d'acteurs externes compétents pour les gérer.

#### Un préalable : protéger et prévenir les secours

L'urgence, en cas de survenue d'un événement grave, est de protéger les victimes et d'éviter le sur-accident. Il faut déclencher l'alerte des secours (le 112, ou le 15 pour les urgences médicales et/ou le 17 en cas d'agression) et faire pratiquer les premiers secours, notamment par le sauveteur secouriste du travail.

#### Quel appui solliciter auprès de son SPSTI ?

En parallèle de la gestion de l'urgence,

une aide peut être sollicitée par l'employeur auprès du SPSTI pour aider à gérer l'événement grave. L'employeur peut en effet prévenir le médecin du travail pour une action rapide, dès la survenue de l'événement. Ce dernier peut conseiller l'employeur, l'orienter ou lui proposer une intervention, collective ou individuelle. Il peut recevoir les travailleurs en consultation médicale, à leur demande ou à celle de l'employeur.

#### L'intervention du SPSTI dans l'entreprise se fait sur trois axes :

- aider l'employeur à gérer la crise générée par l'événement. Un membre de l'équipe pluridisciplinaire (médecin du travail, infirmier de santé au travail, psychologue du travail) peut participer, le cas échéant, à une cellule de crise mise en place au sein de l'entreprise;
- initier la prise en charge des victimes ou témoins. Si nécessaire, le SPSTI peut orienter les victimes ou les témoins vers des structures ou des professionnels adaptés.
- analyser les causes de l'événement grave (accident du travail par exemple) et conseiller afin que les situations à l'origine de l'événement soient corrigées.





## Intervention suite à un événement grave

Contactez votre centre de prévention en santé  
au travail :

### Secteur Toulon-Ouest

#### Ollioules

Parc Athéna  
Impasse des Peupliers  
Quartier Quiez - BP 125  
83192 Ollioules Cedex  
04 94 46 93 60

#### Signes

Centre de Vie Parc d'activités  
ZI Signes - BP 714  
83030 Signes  
04 94 10 03 60

#### Sanary-sur-Mer

4070, ancien chemin de  
Toulon  
Lieu-dit "Le Pont d'Aran"  
83110 Sanary-sur-Mer  
04 94 29 03 94

#### La Seyne-sur-Mer

57, Allée de Vilnius  
ZAC Jean Monnet  
83500 La Seyne-sur-Mer  
04 94 11 04 50

### Secteur Toulon Centre

#### Toulon Carnot

13 rue Berrier Fontaine  
"Le Carnot" - Entrée B  
3ème Etage  
83000 Toulon  
04 94 89 97 97

#### Toulon La Pléiade

Immeuble La Pléiade  
174, Rue Danton  
83000 Toulon  
04 94 46 92 40

### Secteur Toulon-Est

#### ZI La Garde Toulon-Est

398, Avenue Joseph Louis  
Lambot  
ZI TOULON EST LA GARDE  
BP 55  
83087 Toulon Cedex 9  
04 94 08 63 33

### Secteur Hyères Bormes

#### Hyères-les-Palmiers

Centre Europe Le Palatin  
6 rue George Simenon  
83400 Hyères-les-Palmiers  
04 94 12 63 10

#### Bormes-les-Mimosas

Lotissement Magali  
Lots 10 - 11  
Lieu-dit "La Vielle"  
83230 Bormes-les-Mimosas  
04 94 93 06 05

#### Cavalaire-sur-Mer

Résidence le turquoise  
N° 25 rue Alphonse Daudet  
83240 Cavalaire-sur-Mer  
04 94 11 51 13

### Secteur Brignoles Le Cannel

#### Brignoles

N°81 Le Clos Saint Lazare  
560, avenue des Martyrs de la  
Résistance  
83170 Brignoles  
04 94 37 21 60

#### Saint-Maximin

Av. de la Maximinoise  
ZA Route d'Aix  
83470 Saint-Maximin-  
la-Sainte-Baume  
04 94 11 51 11

### Le Cannet-des-Maures

Lot N°5  
ZAC de Gueiranne  
83340 Le Cannet-des-  
Maures  
04 94 50 09 15

### Secteur Draguignan

#### Draguignan

Clos des Florentins  
424 avenue Saint Hermentaire  
83300 Draguignan  
04 94 50 90 80

### Secteur Sainte-Maxime

#### Sainte-Maxime

Immeuble Le Mathias 1  
Route du Plan de la Tour  
Quartier du Couloubrier  
83120 Sainte-Maxime  
04 94 55 07 20

#### Saint-Tropez

"Espace des lices"  
7, Boulevard Louis Blanc  
83990 Saint-Tropez  
04 94 97 69 60

#### Cogolin

64 rue Carnot  
83310 Cogolin  
04 94 55 07 20

### Secteur Fréjus - Puget

#### Fréjus

"Le Cristal"  
4 Rue des Troupes de Marine  
83600 Fréjus  
04 94 44 53 60

#### Puget-sur-Argens

Lot n°5  
Lotissement des Vernèdes  
Chemin des Vernèdes  
83480 Puget-sur-Argens  
04 94 19 68 70